

DÉLIBÉRER ET DÉCIDER POUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE FRIBOURG

“

L'ASSEMBLÉE, MAIN DANS LA MAIN
AVEC LE CONSEIL EXÉCUTIF

LA CORPORATION, MAIN DANS LA
MAIN AVEC L'ÉVÊCHÉ

”



Version publiée du discours commémoratif
du président de l'Assemblée

Bernhard Altermatt
Historien & Député

4 octobre 2025

IMPRESSUM

Bernhard Altermatt, Délibérer et décider pour l'Église catholique Fribourg : 100ème Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique. L'Assemblée, main dans la main avec le Conseil exécutif - La CEC, main dans la main avec l'Évêché (Fribourg/suisse 2026). = Erörtern und Entscheiden für die Katholische Kirche Freiburg: 100. Versammlung der Katholischen kirchlichen Körperschaft. Die Versammlung, Hand in Hand mit dem Exekutivrat - Die KkK, Hand in Hand mit dem Bistum (Freiburg/Schweiz).

Tiré à part de : Disciples d'aujourd'hui. Magazine francophone de l'église catholique dans le canton de Fribourg (Pâques 2026).

Disponible pour téléchargement dans la présente mise en page via <https://www.cath-fr.ch/corporation-cantonale/assemblee/>

La version allemande est parue dans le : Mitteilungsblatt für die Bistumsregion Deutschfreiburg (Januar/printemps 2026). Sie kann im Internet heruntergeladen werden über folgenden Link: <https://www.cath-fr.ch/de/kantonale-koerperschaft/versammlung/>

NON PAS UN CENTENAIRE, MAIS UNE CENTIÈME

La 100^e tenue de l'Assemblée est l'occasion de retracer les jalons qui ont amenés la CEC où elle se trouve actuellement, de jeter un regard sur le passé récent pour mieux saisir d'où elle vient, vers où elle se dirige et quels chemins elle est appelée à prendre à partir d'ici.

C'est également et surtout l'occasion de rendre hommage aux personnes qui ont contribué à créer l'Église catholique fribourgeoise démocratiquement constituée et de mettre en avant quelques pensées qui les ont guidés.

NOUS SOMMES ÉGLISE, WIR SIND KIRCHE

« Nous sommes Église. Wir sind Kirche. » Tels furent les mots d'ouverture de la 100^e Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique (CEC) du canton de Fribourg, le 4 octobre 2025.

L'assemblée de la CEC est l'organe parlementaire de l'Église catholique-romaine fribourgeoise. Plus précisément, elle incarne l'instance délibérative et décisionnelle du pilier de notre Église cantonale régi par le droit constitutionnel ecclésiastique. Ses fondations dans la société et dans la communauté des fidèles sont les paroisses et les communautés religieuses, les unités pastorales et les décanats, le clergé et les assistants pastoraux, les représentantes et représentants de l'Évêché.

04

La CEC est l'émanation du droit en vigueur, lui-même né de l'histoire des relations étroites entre l'État et l'Église – entre l'État et les églises – dans notre pays. Dans la structure particulière de l'Eglise catholique-romaine de Suisse, elle forme le deuxième pilier, démocratiquement constitué et reconnu publiquement par les autorités politiques. Comme dans la plupart des cantons, elle est financée à Fribourg par l'impôt ecclésiastique réparti entre les paroisses de manière proportionnelle en fonction du nombre de fidèles.

Le premier pilier – ecclésial – de l'Église catholique-romaine, dirigé par les évêques, est incarné par les diocèses qui ont une existence pluriséculaire et qui tirent leur légitimité du droit canonique. Le pilier originaire de l'Église a ses propres ressources financières, mais vit en symbiose matérielle et spirituelle avec la « Volkskirche », comme on l'appelle avec une pertinence toute démocratique et républicaine dans l'espace germanophone : l'église populaire, l'église du peuple, l'église de la population.

Lectures pour approfondir

L'histoire contemporaine du catholicisme suisse et fribourgeois a été étudiée et décrite de manière exhaustive par « l'École fribourgeoise ». Cf. les ouvrages (publiés aux Editions Alphil) des deux professeurs émérites de l'Université de Fribourg : Urs ALTERMATT, *Le catholicisme au défi de la modernité. L'histoire sociale des catholiques suisses aux XIX^e et XX^e siècles* (2020); Francis PYTHON, *Ancrages traditionnels et renouvelés, XIX^e–XX^e siècle* (2018), *Histoire de Fribourg* (tome 3, 2018). Parmi les titres issus de la Faculté de droit (édités par Schulthess), cf. Andreas STÖCKLI, *Die Glaubens- und Gewissensfreiheit der schweizerischen Bundesverfassung unter Berücksichtigung der historischen, philosophischen und völkerrechtlichen Grundlagen* (2025); René PAHUD DE MORTANGES (éd.), *Église et État en Suisse romande. Contributions de Philippe Gardaz* (2019).

DEUX PILIERS UNIS PAR UN DESTIN COMMUN ET PAR LA FOI PARTAGÉE

Ni le premier, ni le second des deux piliers de l'Église catholique-romaine suisse et fribourgeoise peut fonctionner sans l'autre. Ils sont dépendants l'un de l'autre, co-dépendants diraient les sociologues ou les psychologues. Cette dimension psychologique n'est, par ailleurs, pas toujours facile à gérer, tant les caractères humains sont singuliers et divers. L'Église est faite d'hommes et de femmes, de personnes individuelles qui se retrouvent en communauté pour faire avancer le Bien commun. Cette rencontre nécessite un effort durable de compréhension, de collaboration et de coopération, une recherche permanente d'une entente au bénéfice de l'Église fribourgeoise, suisse et universelle.

Lors de l'ouverture de l'assemblée constitutive le 19 septembre 1992 dans l'aula du Collège Saint-Michel, les organes de la future CEC avaient un caractère transitoire. Leur convocation se fit sur la base d'une révision de la constitution cantonale de 1982 et de la nouvelle Loi sur les rapports entre les Églises et l'État adoptée en 1990 qui permirent l'élection d'une Assemblée ecclésiastique catholique provisoire. Un arrêté du Conseil d'État du 10 juillet 1992 définissait le fonctionnement de cette assemblée jusqu'à l'adoption de son propre règlement. Ce fut donc le gouvernement cantonal qui convoqua la première assemblée démocratique de l'Église catholique fribourgeoise par l'entremise d'un groupe de travail préparatoire présidé par le professeur Nicolas Michel.

IMPULSION INITIALE ET PRÉSENCE DURABLE DU PILIER ECCLÉSIAL

Le pilier ecclésial ne fut pourtant pas absent de ce processus, loin de là. Ainsi, le groupe de travail préparatoire avait été instauré par les vicaires épiscopaux et ne fut intégré à la CEC seulement sur proposition du Bureau de l'assemblée provisoire. La 100^e tenue de l'assemblée est aussi l'occasion de rendre hommage au spécialiste du droit ecclésiastique, ecclésial et canonique Jacques Ducarroz, premier président de l'assemblée et du conseil exécutif provisoires. Cet hommage s'étend à tous les hommes et toutes les femmes qui ont guidé et accompagné avec détermination et professionnalisme, avec humanité et Foi cette phase de naissance de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg.

Mentionnons parmi ces personnes, en lieu et place de la multitude, les quatre membres les plus jeunes qui furent, d'office, désignés scrutatrices et scrutateurs de l'assemblée provisoire en vertu de l'article 7 de l'arrêté du Conseil d'État précité. Il s'agissait de Charles de Reyff et Benoît Sansonnens, aujourd'hui assis sur le siège du vice-président du Conseil exécutif de la CEC, ainsi que de Marie-Paule Eltschinger et Isabelle Chassot qui avait, en outre, contribué substantiellement à la rédaction des bases statutaires et réglementaires des organes des corporations naissantes. C'est grâce aux petites mains, à l'esprit vif et à l'énorme engagement de tous ses membres que l'assemblée put adopter le premier Statut des Corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg le 14 décembre 1992.

Après un petit temps d'arrêt, induit par les lourdeurs du processus démocratique et des procédures politiques, les catholiques fribourgeois donnèrent le feu vert au Statut dans un scrutin du 8 juin 1997 à hauteur de 71,1% des votantes et votants. Après l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1998, une élection put avoir lieu permettant la première convocation de l'Assemblée de la CEC dans sa forme définitive. L'assemblée parlementaire se réunissait le 21 novembre 1998 dans l'ancienne chapelle de Regina Mundi, feu le séminaire international des Marianistes.

Pour la petite histoire : cette chapelle n'existe plus dans ses dimensions originales, mais a trouvé une nouvelle vocation en 2003 sous la forme d'une bibliothèque universitaire, celle du Département de pédagogie de l'Université de Fribourg devenu (suite à l'intégration de la Haute école pédagogique) la toute nouvelle Faculté des sciences de l'éducation et de la formation au semestre d'automne 2025.

UNE ASSEMBLÉE QUI SOIGNE L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

La première Assemblée régulière fut convoquée par le président provisoire et par la Secrétaire attitrée Caroline Dénervaud. Après l'ouverture solennelle par le doyen d'âge Heinrich Bürgy, l'Assemblée élit son premier président en la personne de Laurent Passer avec 60 voix, comme candidat des paroisses du Grand-Fribourg. Parmi les membres ayant obtenu des voix éparses, il y eut également un représentant du clergé, l'abbé Marc Joye. Heinrich Bürgy fut élu premier vice-président avec 59 voix, sur proposition des délégués de la partie alémanique du canton.

08

Mario Parpan qui exerce actuellement la fonction de président du conseil de la « Katholische Pfarreiseelsorge der Stadt Freiburg und Umgebung » reçut également des voix. En tant que 2^e vice-présidente, l'Assemblée choisit Monique Castella sur proposition du décanat Sarine-Lac dans une élection contestée, mais avec un résultat net de 45 voix. L'élue fut bien gruérienne d'origine, mais les Gruériens lui auraient préféré une autre dame, ce d'autant plus que les deux autres membres du Bureau représentaient des régions situées au nord du canton.

Plutôt que les relents d'un régionalisme bien ancrée dans les mentalités marquées par la nature fédérative et décentralisée de nos collectivités, il y a lieu de souligner deux autres dimensions témoignant de l'effort pour garantir les équilibres au sein de l'assemblée. Il s'agit de la représentation proportionnelle des catholiques germanophones et de la présence d'une femme au sein de ce qui devint, plus tard, la Présidence de l'Assemblée. Ce souci de proportionnalité et d'équité est devenu une constante dans la manière d'organiser l'assemblée parlementaire de l'église cantonale, bien que la composition actuelle du grémium soit uniquement masculine. Il est d'autant plus heureux que les deux régions diocésaines fribourgeoises, le Fribourg alémanique et la partie romande du canton, soient dirigées par des femmes depuis 2020/21. Il s'agit, là, d'un signe tangible de l'inclusion et de la diversité qui montre que l'Église catholique-romaine est bien plus agile, plus ouverte et plus moderne qu'elle n'est perçue et présentée parfois.

La « Bistumsregion Deutschfreiburg » est dirigée par Isabella Senghor, qui a succédé à Marianne Pohl-Henzen en fonction de 2020 à 2024. Aurelia Dénervaud-Pellizzari est responsable pour la partie romande du canton qui fut sous la direction de Céline Ruffieux de 2021 à 2025.

COMPRENDRE ET COOPÉRER, COORDONNER ET COLLABORER

Une autre dimension, tout aussi importante si ce n'est plus importante, est l'association étroite, la présence permanente et l'écoute durable de l'Évêché pendant cette phase de naissance de ce qui est aujourd'hui la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg.

Hormis les représentants de l'Évêché, l'Assemblée accueille également des observateurs et observatrices des autres églises et communautés religieuses du canton, pour « renforcer la collaboration et les liens ».

La séance constitutive de l'Assemblée provisoire fût précédée d'une messe à la Cathédrale St-Nicolas présidée par Monseigneur Pierre Mamie. Les documents administratifs et les procès-verbaux de l'époque nous permettent de caractériser l'esprit dans lequel l'Église catholique fribourgeoise se constituait, s'organisait et se donnait un élan pour les décennies subséquentes. Saluant spécialement l'évêque diocésain et les deux chanoines vicaires épiscopaux, le président souligna lors de la deuxième séance de l'assemblée provisoire à Grangeneuve que la participation des hauts-représentants de l'Évêché était « la manifestation visible du lien qui doit nous unir avec l'Église et la marque tangible de tout l'intérêt qu'ils portent à nos travaux ».

Procès-verbal de la 2^e séance plénière de l'Assemblée provisoire, 7 novembre 1992, p. 2.

10

Lors de la séance constitutive de l'assemblée « définitive », le siège du diocèse était vacant et dirigé par un administrateur diocésain. Le compte-rendu nous rapporte les paroles de Monseigneur Jacques Richoz :

“

« L'évêque qui viendra comptera sur le canton de Fribourg comme il compte sur les autres cantons du diocèse, il attendra de vous que vous soyez généreux, bien disposés pour trouver les meilleurs chemins possibles dans [la] mise en place d'une structure cantonalisée de l'Église. Il ne faudra pourtant pas oublier que l'Église dépasse les cantons et que les problèmes cantonaux ne sont pas les problèmes de l'Église universelle. L'Église universelle a une dimension qui nous échappe parfois. Nous aimons bien sentir un peu les contours de l'Église qui est chez nous, c'est normal. Cependant, n'oublions jamais que nous faisons partie d'un ensemble et que nous tous baptisés, nous avons à nous mettre vraiment à l'écoute de l'universel. C'est ainsi que nous pourrons avancer normalement et avec beaucoup de générosité dans ce travail qui nous est dévolu ».

”

Procès-verbal de l'Assemblée constitutive des CEC, 21 novembre 1998, p. 6.

Témoignant de la manière pragmatique de gérer le bilinguisme fribourgeois, le document mentionne également que le compte-rendu est « rédigé en français [pour] tout ce qui a été dit en français ou dit à propos d'une personne qui a parlé en français. Auf deutsch [sic] wiedergegeben wird, was auf deutsch gesagt wurde oder was eine Person betrifft, die auf deutsch sprach. Et, par ailleurs, les parties communes du procès-verbal ont été reproduites dans les deux langues » (ibid., p. 8).

LE DIALOGUE ET LE PARTAGE POUR ENGENDRER LA FRATERNITÉ ET L'AMITIÉ

Invité à dire la prière à l'ouverture de la session, le vicaire épiscopal Jacques Banderet entonna le chant « Ma lumière et mon salut » avec intercessions dont la première « Je vous souhaite la lumière qui vient d'en-haut, elle fait reculer les distances et les frontières », la quatrième « Je vous souhaite la lumière qui vient du dialogue toujours recommencé car lorsque nous sommes attentifs à chacun, la fraternité, l'amitié s'installent ».

Puis, son homologue germanophone Thomas Perler se chargea de la lecture, tirée du livre des Actes des Apôtres, et fit ressortir tant l'attitude constructive (« positive Einstellung ») que les gestes de solidarité et le sens du partage (« die gelebte Solidarität und die Bereitschaft zum Teilen »).

En tant que président de l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg à l'heure de sa 100^e séance, j'emporte de ces paroles les pensées du cheminement commun, de la vision longue, de l'écoute bienveillante et de la générosité mutuellement pratiquée. Puissent les idées et la volonté du partage et du dialogue, de la fraternité et de l'amitié accompagner et guider les travaux actuels et futurs de l'Assemblée, tout comme l'action et l'engagement du Conseil exécutif ainsi que de la direction de nos régions diocésaines et de notre Évêché de Lausanne, Genève et Fribourg.

4 OCTOBRE 2025

BERNHARD ALTERMATT

LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE 2023-2028

Bernhard Altermatt, Président
Matthieu Canevascini, Vice-président
Bernard Geinoz, Vice-président

Johanna Fasel, Secrétaire de l'Assemblée



LE CONSEIL EXÉCUTIF 2023-2028

Bruno Boschung, président
Benoît Sansonnens, vice-président
Christian Bussard, membre
Anton Meuwly, membre
Marc Joye, membre

David Neuhaus, Secrétaire général

